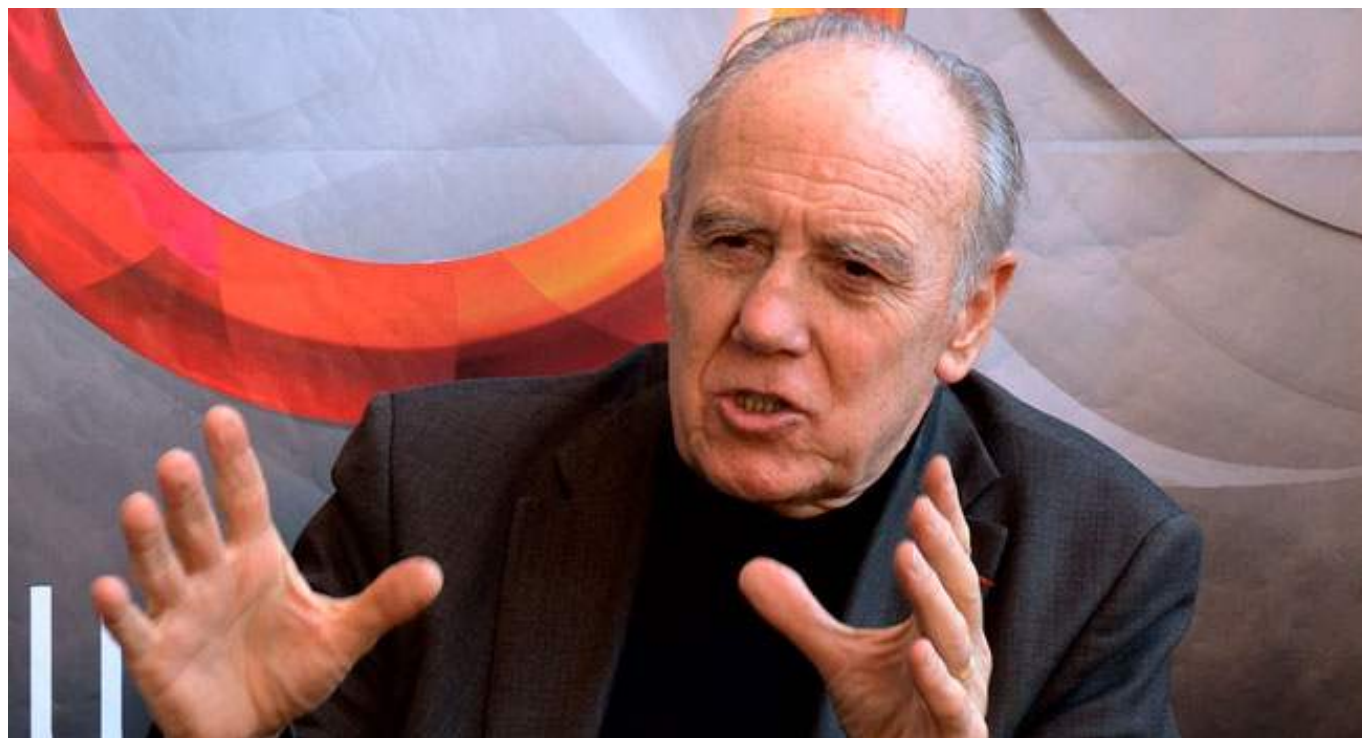


## Réaction - Le Pr Joyeux réagit à sa radiation de l'ordre des médecins

**Author** : Rédaction RC

**Categories** : [Brèves](#)

**Date** : 25 août 2016



Chers amis de la Santé,

J'ai appris par voie de presse ma radiation de l'Ordre des Médecins à compter du 1er décembre 2016.

Les médias, dont ceux qui font la publicité des fabricants de vaccins, se sont chargés d'informer très largement le grand public.

Par cette décision du 8 juillet (prise par la chambre disciplinaire du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins, Languedoc-Roussillon), on veut m'interdire d'exercer mon métier de médecin oncologue.

Comme il ne m'est rien reproché sur le plan strictement professionnel mais qu'on me reproche de m'être exprimé publiquement, c'est qu'on cherche à me faire taire.

J'ai reçu un très grand nombre d'encouragements, par téléphone ou mails, de France comme de l'étranger, à la fois de collègues, de consœurs et confrères médecins et d'un très grand

nombre de patients connus ou inconnus qui ne comprennent pas une telle décision disciplinaire.

Soyez-en ici très chaleureusement remerciés, car je n'ai pas pu le signifier à chacun par manque de temps d'autant qu'il m'a fallu préparer ma défense.

J'ai d'abord été conforté par la position immédiate du Conseil de l'Ordre des Médecins de mon département qui a décidé de faire appel face à la gravité de la sanction. Je remercie très chaleureusement toute l'équipe autour du président du Conseil de l'Ordre de l'Hérault à Montpellier.

Heureusement, l'appel auprès du Conseil national de l'Ordre des Médecins a un effet suspensif

J'ai donc pu poursuivre des consultations bénévoles en différents endroits pendant l'été.

J'ai pris conseil et travaillé avec un avocat, étonné comme moi et mes collègues de Montpellier par la gravité de la sanction. Je conteste non seulement la sanction – la plus lourde qui soit à l'encontre d'un médecin, en principe réservée à des gens qui ont commis des faits pénalement répréhensibles -, mais avant tout je réfute le principe même de toute faute déontologique.

Etre mis au ban de la médecine comme si j'avais assassiné, volé, violé, comme si j'étais incompetent et dangereux, après 40 ans d'exercice de ce métier où j'ai tout fait pour donner et donner encore le meilleur de moi-même, être sans cesse au courant des découvertes les plus récentes, est insupportable tant pour ma personne, ma famille que pour mes nombreux élèves et les très nombreux patients que j'ai soignés, que je consulte et conseille encore régulièrement.

Je reste déterminé, car les accusations portées contre ma personne sont entachées de nombreuses erreurs. La plus importante est que je ne suis pas contre les vaccins, en particulier ceux qui sont obligatoires, mais lanceur d'alerte contre les abus consistant à imposer des vaccins non nécessaires à un nouveau né de 2 mois et même avant sa mise au monde.

Tout cancérologue doit bien connaître le système immunitaire

Je reconnais l'importance du système immunitaire pour comprendre et éviter les nombreuses maladies liés à des défenses immunitaires fortement perturbées, par bactéries, virus, champignons ou parasites dans telle ou telle partie du corps, et l'intérêt des thérapeutiques dites ciblées utilisées de plus en plus efficacement en cancérologie.

Je demande à ce que le carnet de vaccination soit revu de fond en comble, afin que l'allaitement maternel soit proposé en première intention et que les vaccinations dites recommandées restent de la responsabilité exclusive des médecins référents. Sollicités par les familles, contrôlés sans cesse par l'assurance maladie, poussés par les publicités, mes confrères et consœurs médecins sont parfois désorientés. Ils savent parfaitement que les vaccinations des nouveaux nés dépendent d'abord de la santé des parents et que le système

immunitaire d'un enfant nouveau né en bonne santé a besoin de 1000 jours après sa conception pour être mature et fonctionnel, c'est à dire pas avant l'âge de 2 ans.

On cherche à médicaliser l'émotion dès la naissance ou même avant

Ainsi peut-on proposer la généralisation des vaccinations sans tenir compte de l'état de santé des parents et en ne tenant aucun compte des effets délétères des vaccinations imposées si précocement à des nouveaux nés naturellement fragiles.

En dehors de cas très particuliers, la vaccination à 2 mois contre l'hépatite B et dès 9 à 12 ans contre les papilloma virus responsables de maladies sexuellement transmissibles, est totalement abusive et impose de résister à de fausses bonnes solutions car prises en dépit de certaines réalités et parfois du bon sens.

Je crains de ne pas être convoqué, par les responsables de la concertation citoyenne sur les vaccins (<http://concertation-vaccination.fr>), pour représenter un très grand nombre de personnes qui perdent chaque jour un peu plus confiance dans la médecine traditionnelle face aux excès thérapeutiques, en particulier avec la généralisation abusive des vaccinations.

A la mi-août, la pétition "Vaccin obligatoire : les Français piégés par la loi et les laboratoires !" a été signée par un grand nombre de personnes, dépassant 1 million 74 000 signataires. Il faut continuer à la faire connaître.

J'ai décliné une pétition pour me soutenir, car j'ai pensé qu'il était plus important et urgent que les 1 million 74000 signataires soient entendus et qu'enfin soit annoncée la re-fabrication du seul vaccin obligatoire le DTP sans Aluminium, cet adjuvant dont on ne peut plus cacher les effets délétères, qui est ajouté pour stimuler une immunité encore immature.

A propos de la concertation citoyenne qui veut "réconcilier les français avec la vaccination"

Sachez que je prépare un argumentaire étayé que j'enverrai à mes collègues nommés par la ministre de la Santé pour le débat sur la vaccination (<http://concertation-vaccination.fr>) qui a commencé, auquel je n'ai pas été convié. Ce débat citoyen a pour but "de réconcilier les français avec la vaccination".

Je crains surtout que ne soit recherchée la couverture vaccinale la plus large, dès la naissance, soi-disant contre le plus grand nombre de maladies. Et cela sans certitude d'efficacité, en utilisant le mot "exigibilité" pour le plus grand nombre d'institutions (milieu scolaire en particulier) et de structures (crèches, maisons de retraite...).

Etre lanceur d'alerte auprès du grand public quand on n'est pas entendu par les responsables politiques est-il si répréhensible ?

Restant à votre service, toujours pour la meilleure santé de vos familles et de vos enfants, je souhaite à toutes et à tous une bonne fin de vacances et une bonne reprise pour celles et ceux qui sont déjà au travail.

Professeur Henri Joyeux

24 août

[Source](#) France Catholique